

Annexe R1-H - Description par les vaccinateurs de l'offre de service de vaccination contre les VPH aux adolescentes

Milieu	Description
CSSS / milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none">✓ Planification et organisation de la vaccination par l'infirmière scolaire dès le début de l'année scolaire<ul style="list-style-type: none">• calendrier et horaire de vaccination fixés après entente avec la direction d'école• obtention des listes d'élèves et vérification des relevés d'immunisation✓ Envoi d'une lettre d'information aux parents au début de l'année scolaire✓ Au début de l'année scolaire, rencontres d'information dans les classes<ul style="list-style-type: none">• rencontre selon différentes modalités qui permettent de joindre tous les élèves de 3^e secondaire (ex. : cours de français ou cours d'histoire)• rencontre des groupes d'élèves en difficulté pour joindre les filles de 14-17 ans• renseignements fournis sur tous les vaccins, incluant le vaccin contre les VPH, les effets secondaires possibles et les contre-indications; réponse aux questions; distribution de dépliants• signature sur place du formulaire de consentement; parfois consentement implicite lorsque la jeune fille accepte le vaccin; consentement écrit requis des parents pour les jeunes filles en difficulté (ex. : classe spéciale)• collaboration des enseignants pour la gestion de la classe et pour le suivi auprès des filles absentes✓ Vaccination à l'école des filles de 3^e secondaire et des filles en difficulté de 14-17 ans (ex. : classe spéciale)<ul style="list-style-type: none">• en 2008-2009, à la première année du programme, vaccination à l'école ou en CLSC des filles de 4^e et 5^e secondaire• rattrapage pour les jeunes filles qui arrivent en milieu d'année ou qui ont décroché l'année précédente et qui sont de retour à l'école• vaccination à l'école ou en CLSC des filles à risque qui sont dans un niveau scolaire inférieur à 3^e secondaire et supérieur à 4^e primaire• vaccination offerte dans des écoles de formation professionnelle ou des centres d'éducation aux adultes pour joindre des filles de moins de 18 ans• vaccination parfois offerte dans des collèges privés• possibilité de vaccination contre les VPH à la clinique jeunesse en milieu scolaire• collaboration et aide des autres infirmières scolaires du CSSS lors de la clinique de vaccination scolaire

Annexe R1-H (suite)

Description par les vaccinateurs de l'offre de service de vaccination contre les VPH aux adolescentes

Milieu	Description
CSSS / hors milieu scolaire (ex. : clinique jeunesse, SIDEP)	<ul style="list-style-type: none">✓ Vaccination à la clinique jeunesse du CLSC des filles à risque, hors 4^e primaire et 3^e secondaire et des filles qui ont abandonné l'école✓ Vaccination en CLSC des étudiantes de niveau collégial, sur demande de leur part✓ Vaccination en CLSC des jeunes filles de moins de 18 ans (ex. : formation professionnelle)✓ Vaccination en CLSC (services courants) des jeunes filles de 18 ans ou plus qui demandent à être vaccinées✓ Cliniques de rattrapage en CLSC et cliniques pour jeunes filles non jointes à l'école (ex. : écoles privées)✓ Vaccination de jeunes filles à risque (dans le cadre des SIDEP) dans différents milieux (ex. : local de rue, foyer d'accueil ou maison d'hébergement pour jeunes délinquantes, ressource d'employabilité pour jeunes)✓ Horaire de vaccination : variable selon le milieu (ex. : clinique jeunesse : 12 heures à 20 heures, un jour/semaine, sans rendez-vous; <i>blitz</i> de vaccination au CLSC, la fin de semaine; clinique de vaccination au CLSC, sur rendez-vous, un soir/semaine)
Clinique médicale / Groupe de médecine de famille (GMF)	<ul style="list-style-type: none">✓ Vaccination des jeunes filles dans le cadre de leur consultation médicale annuelle<ul style="list-style-type: none">• clientèle composée principalement de filles de 15 ou 16 ans qui ont abandonné l'école et provenant de milieu défavorisé ou d'un milieu familial dysfonctionnel ou de filles qui présentent des problèmes scolaires (ex. : difficultés d'apprentissage, trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité [TDAH])• vaccination de jeunes filles étudiant au collégial ou de 18 ans ou plus• vaccination de quelques filles qui vont à l'école mais qui préfèrent se faire vacciner au centre médical (ex. : elles connaissent l'infirmière ou le médecin qui les a vaccinées lorsqu'elles étaient jeunes)• en 2008-2009, à la première année du programme, vaccination de filles de 4^e et 5^e secondaire non vaccinées à l'école• en GMF : recommandation de la vaccination faite par le médecin; vaccination par l'infirmière et remise de dépliants• en clinique médicale : vaccination par le médecin✓ Pour les 2^e et 3^e doses, dates de vaccination fournies; vaccination sans rendez-vous à ces dates, selon les heures d'ouverture du centre médical✓ Horaire de vaccination : selon les heures d'ouverture (ex. : de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi)

Annexe R1-H (suite)

Description par les vaccinateurs de l'offre de service de vaccination contre les VPH aux adolescentes

Milieu	Description
Centre jeunesse	<ul style="list-style-type: none">✓ Vaccination individuelle par l'infirmière du Centre jeunesse (CJ), dans les unités d'hébergement ou au service de santé du CJ, des jeunes filles hébergées dans les unités du CJ<ul style="list-style-type: none">• jeunes filles à risque qui ont des parcours de vie difficiles, qui ont été victimes de négligence ou d'abus, qui présentent souvent des troubles d'attachement• depuis le début du programme, vaccination de toutes les filles hébergées en CJ et admissibles, de 9 ans à 18 ans, ces jeunes étant considérées à risque• vérification et offre de vaccination par l'infirmière à toutes les occasions possibles : lors d'une consultation pour problème de santé, lors de l'arrivée d'une jeune fille au CJ, lors du dépistage des ITSS, au retour de fugue de la jeune fille✓ Vaccination par l'infirmière du CSSS des filles non hébergées en CJ mais qui fréquentent le centre de jour du CJ✓ Vaccination par l'infirmière scolaire, à l'école, ou par l'infirmière du CJ des filles hébergées dans les unités du CJ mais qui fréquentent l'école régulière✓ Lors du départ d'une jeune fille, ressources fournies pour qu'elle puisse compléter la vaccination dans son nouveau milieu✓ Horaire de vaccination : selon l'horaire de l'infirmière du CJ (ex. : le jour, du lundi au vendredi), sur rendez-vous
Clinique privée	<ul style="list-style-type: none">✓ Vaccination en clinique privée, sur rendez-vous; occasionnellement, vaccination à domicile<ul style="list-style-type: none">• vaccination de jeunes filles à risque, entre 4e primaire et 3e secondaire• vaccination de jeunes filles qui ne veulent pas se faire vacciner à l'école ou au CLSC (ex. : peur du vaccin ou peur d'avoir un malaise) ou de jeunes filles absentes au moment de la vaccination scolaire• vaccination de filles de 18 à 26 ans qui souhaitent avoir le vaccin• vaccination de filles de plus de 26 ans, sur prescription médicale• vaccination souvent offerte ou rattrapage de doses manquantes à l'occasion d'une consultation pour un autre motif (ex. : vaccination voyage)✓ Horaire de vaccination : selon les heures d'ouverture de la clinique, variable selon la clinique (ex. : 4 à 5 jours/semaine, de 8 heures 30 à 17 heures; parfois, possibilité de vaccination une demi-journée la fin de semaine)

Source : Entrevues auprès des vaccinateurs (printemps 2011).